

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

2022 46 **Convention pour l'installation de sanitaires publics sur le port de Guidel-plages**

Rapporteur : C. Guéguen

Les travaux de réhabilitation du port de Plaisance du Bas-Pouldu y ont permis l'aménagement de 2 sanitaires (dont un accessible aux personnes handicapées).

Ces nouveaux équipements sont, toutefois réservés aux usagers du port, dont les capacités d'accueil ont doublé (passage de 100 à 200 anneaux à flot en 2015).

En conséquence, la zone située à proximité de la capitainerie du port du Bas-Pouldu se trouvait dépourvue de toilettes publiques.

Face à cette situation, les responsables concernés de Lorient-Agglomération, de la Sellor (gestionnaire du port) et de la Ville de Guidel ont entrepris de nombreuses discussions pour remédier à cette situation.

La convention qu'il est demandé d'approuver précise les conditions dans lesquelles :

- **Lorient-Agglomération** met à disposition de la Ville de Guidel une emprise foncière de son domaine public et un équipement de toilettes publiques.
- **La Ville de Guidel** assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération d'aménagement, et la maîtrise et les coûts de raccordement de cet équipement aux réseaux de distribution d'eau et d'assainissement.

Cette convention sera prononcée pour une durée de 20 ans, à la date de sa signature.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer cette convention avec Lorient-Agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 05 mai 2022 ;

VU le projet de convention d'occupation longue durée du domaine public et de mise à disposition gratuite d'une emprise d'une parcelle et d'un équipement à la commune de Guidel par Lorient Agglomération ;

APPROUVE les termes du projet de cette convention ;

MANDATE le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment pour signer cette convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Mai 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

